



**PROCES VERBAL DU CONSEIL de COMMUNAUTE
4 décembre 2008 - 19 h 00
Au foyer de la Culture de Dannemarie**

Sous la Présidence de Gérard LANDEMAINE, Président

Sont présents :

MM. DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, ULMANN Fabienne, SCHNOEBELEN Jean-Marie, PEDUZZI Fernande, ROY Thierry, SCHITTLY Philippe, ROTH Jean-Luc, GUITTARD Franck, PFANTZER Pascal, ANTZ André, THEVENOT André, QUIQUEREZ Alain, MUMBACH Paul, KOEGLER Oscar, STROH Dominique, MORIS Séverine, WILLM Pierre, BAUR Roger, SCHMITT Pierre, SCHACHERER Emmanuel, LANDEMAINE Gérard, SCHNOEBELEN Gabriel, HAENNIG Jean-Marie, SCHITTLY Bernard, BACH Guy, GENTZBITTEL Claude, BIHR Virginie, BIECHLIN Bertrand, HERRGOTT Michel, TRABOLD André, VIC Marie-Denise, GISSINGER François, CHATONNIER Gérard, PROB Anne, HESCHUNG Michel, SUTTER Bernard, BISCHOFF Jean-Claude, FREYBURGER Christian, DEMOUGE Philippe, WEBER Christophe. (41)

Excusés : MM. LAMERE Jean-Luc, FINK Jean-Luc, DIETMANN Daniel.

Absents : MM. BENJAMIN Carole.

Assistent également pour le personnel :

Mlle MONGODIN Audrey

Mme SCHILLING Sylvie

Mr BOETSCH Eric

Mr Philippe GERARD, Trésorier

Le Président salue l'assemblée et remercie Monsieur le Maire de Dannemarie d'accueillir les membres du Conseil pour cette séance particulièrement importante d'orientations pour 2009.

Monsieur Paul MUMBACH, Maire de Dannemarie, est heureux d'accueillir le Conseil dans cette confortable salle du foyer de la culture. Outre les nombreuses initiatives déjà prises depuis sa prise de fonctions, il souligne la très forte vie associative avec plus de 30 associations dannemariennes, soit 2500 membres et 40000€ alloués à celles ci. Le nouveau slogan pour sa ville : « elle a tout d'une grande ». Son sentiment de l'intercommunalité d'aujourd'hui : un mille feuilles que l'Etat encourage à se regrouper. Notre Communauté de Communes doit s'y préparer et anticiper.

Le Président soumet aux Conseillers le compte rendu de la réunion du conseil de communauté, qui s'est tenue le 2 octobre 2008 à Montreux-Vieux. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 1	VENTE ZA des Tuiliers RETZWILLER Commune de Retzwiller
----------------	---

CONSIDERANT la demande qui sera présentée par la Commune de Retzwiller, en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées sous section 9 lieudit rue de Belfort, n° 208/2 et 210/2, situées dans la Zone Artisanale des Tuiliers à Retzwiller et formant ainsi le lot 5B ;

VU le procès-verbal d'arpentage n° 173 établi par l'AGE CLOG NUNINGER PREVOST HABERER, géomètres-experts associés à Mulhouse, le 23 juillet 2008,

Le Conseil de Communauté, après délibération, à 39 voix pour et 2 abstentions :

DONNE DELEGATION au BUREAU pour la conclusion de la vente, à la Commune de Retzwiller, des parcelles cadastrées sous section 9 lieudit rue de Belfort, n° 208/2 et 210/2 d'une surface respective de 28a80 et 0a43, situées dans la Zone Artisanale des Tuiliers à Retzwiller et formant ainsi le lot 5B.

ET DONNE tous pouvoirs à son Président, Monsieur Gérard LANDEMAINE, pour signer tous actes et pièces, substituer et en général faire le nécessaire.

POINT 2	DECISIONS MODIFICATIVES AU BG
----------------	--------------------------------------

2.1. N° 04/2008 - Réfaction Taxe Professionnelle

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité, de porter modification n°04/2008 au budget principal 2008 et vote les crédits comme suit :

Recettes de fonctionnement : article 7311 « contributions directes » faisant suite à la réfaction de la taxe professionnelle, - 30 227,00€

Dépenses de fonctionnement :

- article 022 « imprévus » - 15 227,00€
- article 611 « honoraires » - 15 000,00€

2.2. N° 05/2008

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité, de porter modification n°05/2008 au budget principal 2008, comme suit :

VOTE d'un montant de 500,00€ à l'article 2188-63 « Ludothèque RAM », à prélever de l'article 2181-73.

2.3. N° 06/2008

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité, de porter modification n°06/2008 au budget principal 2008, comme suit :

VOTE un montant de 6508,00€ (régularisation 2007 : 2107€ + 2008 : 4401€) à l'article 67441 « virement TPZ », à prélever de l'article 022 « imprévus ».

POINT 3	CREATION DE BUDGETS ANNEXES REGULARISATION
----------------	---

En régularisation et par constat, de fait, du vote chaque année de budgets annexes ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, approuve à l'unanimité, la mise en place, en régularisation, de budgets annexes pour :

- Le service des ordures ménagères (redevance)
- La zone artisanale (2^e tranche) dite « des Tuiliers » à Retzwiller.

POINT 4	RENOUVELLEMENT MARCHES OM d'UN AN
----------------	--

Vu les marchés de collecte et transport des déchets résiduels ménagers et assimilés -lot 1, 2, 3, 4- en date du 16 juin 2005 ;

Vu l'article 5 de l'acte d'engagement : délai d'exécution « ... sur accord préalable du prestataire, la collectivité peut renouveler 1 fois 1 an » ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

DEMANDE aux prestataires de services, à renouveler 1 fois un an le marché de collecte et transport des déchets résiduels ménagers et assimilés -lot 1, 2, 3, 4-, soit une fin de marché fixée au 31.12.2010 ;

AUTORISE le Président à signer les pièces à intervenir.

POINT 5	AMENAGEMENT POINT SERVICES PUBLICS ET SIEGE Résultat CAO et engagement des travaux
----------------	---

1. Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 28.6.2004, portant acquisition de l'immeuble devant abriter le nouveau siège ;
2. Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 28.02.2008 approuvant l'avant projet sommaire ;
3. Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 22.05.2008, portant délégation au Bureau pour l'approbation de l'avant projet définitif et avancement des travaux ;

4. Vu les décisions du Bureau en date du 4.09.2008 portants : approbation de l'avant projet définitif et fixation de la procédure et des critères d'attribution ;
5. Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'Ouverture des plis réunie en date du 1.12.2008 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à 39 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE les décisions prises par la commission et concernant les marchés portant attribution des travaux d'aménagement d'un point de services public et siège de La Porte d'Alsace :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTION	MONTANT HT
1	V.R.D.	SCREG EST SA	23 300,00
2	GROS ŒUVRE	SCHWOB BATIMENT SAS	60 973,22
3	TRAITEMENT CHARPENTE	ALSACE TRAITEMENT DE L'HABITAT	2 800,00
4	CHARPENTE/COUVERTURE	SCHWOB BATIMENT SAS	40 000,00
5	ETANCHEITE	BANZET Jean-Claude	10 854,26
6	MENUISERIE ALU	KLEINHENNY R. SARL	11 000,00
7	CLOISONS/ISOLATION/FX PLAFONDS	CILIA SAS	91 917,57
8	ELECTRICITE	GAUTHERAT SARL	86 523,50
9	CHAUFFAGE/SANITAIRE/VMC OPTION 2	GRETER SARL	90 786,57
10	ASCENSEUR	ETS SCHINDLER	26 700,00
11	CHAPES	TECHNOCHAPE	3 025,00
12	CARRELAGE	PACOBAT	23 510,77
13	SERRURERIE	KREMBEL SARL	49 745,85
14	MENUISERIE BOIS SANS VARIANTE	KLEINHENNY Pierre SA	40 137,31
15	ECHAFAUDAGE	KAPP ECHAFAUDAGES	4 824,47
16	PEINTURE	SOSPERSA SARL	29 083,21
17	REVETEMENT SOLS SANS VARIANTE	MULTISOLS	26 065,00
18	STORES SANS VARIANTE	ROWASTORES SARL	3 451,92
19	GARAGES PREFABRIQUES AVEC VARIANTE	ZAPF France	17 411,50
		TOTAL	642 110,15

DECIDE d'engager les travaux d'aménagement d'un point de services publics et du siège de La Porte d'Alsace dès notification des marchés et suivant planning ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les marchés et toutes pièces à intervenir dans le cadre des travaux ci-dessus désignés.

POINT 6 APPROBATION ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Le Conseil de Communauté APPROUVE à 35 voix et 6 abstentions, les orientations budgétaires 2009, telles que présentées par le Président aux membres, suivant annexe.

Les principaux commentaires émis lors de la présentation :

- **Déchets verts**

Ditner Mathieu : il est surprenant dans un secteur rural, de transporter des déchets verts alors qu'un broyage sur place pourrait être envisagé.

Le Président : des essais ont été réalisés dans d'autres secteurs et n'ont pas été concluants. Malgré tout, Dany Dietmann est chargé d'étudier cette possibilité.

- **Fiscalité** :

Baur Roger : pourquoi ne pas faire une pause fiscale ?

Le Président : pas de possibilité de faire une pause, il faut faire face aux services mis en place. Lors du débat très intéressant et vif lors du Bureau du 20 novembre, certains membres ont proposé de maintenir ou baisser les taux communaux.

Sutter Bernard : notre périmètre est un bassin de vie mais pas d'emplois. S'il y a un transfert de compétences des communes, la fiscalité doit également l'être.

Schacherer Emmanuel : plus de services = plus de fiscalité

Le Président : le vrai débat aujourd'hui est de se poser la question sur les nouvelles actions à mener. Faut-il figer les choix politiques ?

Il a souhaité présenter des orientations budgétaires complètes avec un maximum d'éléments afin de permettre aux membres un large débat.

Trabold André : certaines décisions sont prises en cours d'année, il faudrait les prendre au moment du vote budgétaire (création de postes).

Le Président : ceci n'est pas toujours possible, pour exemple les restaurants scolaires. Le succès rencontré a obligé la Communauté de Communes de compléter les équipes d'encadrement ou de limiter les inscriptions.

Mumbach Paul : souhaite que la compétence enfance/jeunesse soit totalement prise par la Communauté de Communes. Il n'est pas rassuré quant au contenu de ces orientations, il souhaite une révision générale de la politique de la communauté de Communes et craint la fuite en avant, dangereuse. Il s'abstiendra sur ce débat budgétaire.

Le Président : certaines décisions doivent être prises même si celles-ci n'ont pas été prévues aux orientations. Pour exemple les restaurants scolaires : de 2 prévus (Hagenbach, Retzwiller), 2 supplémentaires ont été ouverts (Traubach et Dannemarie), non budgétés.

Très peu d'intercommunalités ont une connaissance aussi fine des éléments financiers.

Quiquerez Alain : propose d'organiser un séminaire pour le moyen et long terme.

Le Président : excellente proposition, ce séminaire se tiendra à mi-année.

Biechlin Bertrand : pas le choix pour 2009, les actions en place doivent trouver un financement.

Trabold André : lors du séminaire du Bureau, il avait demandé une distinction entre l'augmentation de 10% nécessaire au financement des services en place et les 5% supplémentaires destinés aux nouveaux services. Le siège pèse lourdement sur la fiscalité proposée.

Le Président : la totalité de l'investissement pour le nouveau siège représente 1300000€ HT. Déduction faite des aides et des emprunts réalisés ou restant à réaliser, la charge en fonds propres de la CCPA représente 50000€ sur l'achat du bâtiment et 29000€ sur les travaux (correspondant au différentiel du FCTVA à 15,48%). L'augmentation de la fiscalité ne servira donc pas à financer le nouveau

siège. Dans cette opération, ne pas oublier que 50% des entreprises retenues pour les travaux, sont du périmètre communautaire. Elément non négligeable en ces temps de crise. Les 5% doivent permettre de faire face au rattrapage des frais occasionnés par l'ouverture de 2 restaurants scolaires supplémentaires (prévus à l'origine pour la rentrée 2009/2010) et le succès lié à l'effectif des 6 restaurants.

Biechlin Bertrand: rappelle, en sa qualité d'ancien délégué, que les mêmes discussions ont déjà eu lieu dans le précédent mandat.

POINT 7	CONSTITUTION COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES
----------------	--

Le Président expose l'obligation faite aux intercommunalités, de constituer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, conformément à l'Article 46 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Article L.2143-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Les missions

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire ; faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La composition

Présidée par le Président de La Porte d'Alsace, le Conseil de Communauté DESIGNER les membres comme suit :

1. Collège des représentants du Conseil de Communauté : 5

- Mr Pierre SCHMITT, 1^{er} vice président
- Mr Paul MUMBACH, président de la commission enfance/jeunesse, secteur de Dannemarie
- Mr André TRABOLD, président de la commission tourisme/scolaire secondaire, secteur de Montreux
- Mr Jean-Claude BISCHOFF, représentant le scolaire primaire, secteur de Traubach
- Mr Philippe SCHITTLY, président de la commission technique, secteur de Balschwiller

2. Collège des représentants d'associations d'usagers : 3

- Association des Paralysés de France MULHOUSE
- APAEI DANNEMARIE

- CAT DANNEMARIE
3. Collège représentant les personnes handicapées : 2
- Mr Michel HAEMMERLE Montreux-Vieux
 - Reste à désigner.

POINT 8	CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE
----------------	---

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de La Porte d'Alsace Communauté de Communes ; Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide la création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps non complet 20/35e avec effet au 1^{er} janvier 2009. La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail.

MOTIF

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre au recrutement d'un adjoint d'animation au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Balschwiller.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

POINT 9	MOTION RASÉD
----------------	---------------------

Considérant le projet de suppression de 3000 postes d'enseignants spécialisés, exerçant au sein du dispositif RASÉD (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficultés) ;

Considérant que la privation, pour nos communes rurales, d'un dispositif efficace et apprécié jouant un rôle important dans le lien social, notamment auprès des familles les plus démunies, ne fait qu'aggraver la question de l'échec et de la performance scolaire ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après délibération, à 40 voix pour et 1 abstention

DEMANDE le maintien et la pérennisation du dispositif R.A.S.E.D., ainsi que le retrait du projet de sédentarisation de ses personnels ;

DEMANDE que les aides spécialisées soient dispensées telles quelles le sont actuellement en milieu rural.

POINT 10 | INFOS ET DIVERS

Mr Schacherer Emmanuel profite de la séance pour lancer un appel à ses collègues Maires afin de connaître quelles sont les communes qui envisagent de réaliser un Plan Local d'Urbanisme, afin de fédérer la démarche avec sa Commune.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 22 h 40

Le Président,
Gérard LANDEMAINE



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Considérant que notre collectivité n'est pas tenue d'adopter des orientations budgétaires au sens strict du Code Général des Collectivités Territoriales (pas de commune membre de + de 3500 habitants), je souhaite néanmoins que les membres du Conseil de Communauté puissent prendre connaissance et approuver les orientations budgétaires pour 2009.

Ces orientations sont issues des entrevues avec les vice-présidents et répondent aux orientations de la charte de développement local.

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

- AXE I - Economie
- AXE II - Services à la population
- AXE III - Développement durable
- AXE IV - Urbanisation du territoire
- AXE V - Transversal

I	ECONOMIE
----------	-----------------

A. ZONE D'ACTIVITE DES TUILIERS A RETZWILLER

1. PREMIERE TRANCHE

Un dernier lot, détaché du lot souche n° 5 reste à vendre sur la première tranche (28a80ca).

2. DEUXIEME TRANCHE

La deuxième tranche sera totalement réalisée par budget annexe. Compte tenu du contexte économique actuel, l'étude doit être réorientée (village d'entreprise ou atelier relais ?). Des contacts ont été pris avec le Conseil Général et le CAHR.

B. ZONE D'ACTIVITE DU CANAL A HAGENBACH

Une partie de la parcelle souche est vendue. La 2^{ème} parcelle est en attente de décision de la part de la société EUROCROWNS.

C. OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION de l'Artisanat, du Commerce et des services en milieu rural

Le dossier est en cours d'instruction par le Pays et la Région.

II	ENFANCE - JEUNESSE
-----------	---------------------------

A. MULTI ACCUEIL

La décision de construction d'un nouveau bâtiment, dont le projet est actuellement à l'étude a été confirmée par la nouvelle mandature. Une étude sur le dimensionnement du bâtiment et le financement correspondant va être confiée à un bureau d'étude. Cette décision s'inscrit également dans le cadre de la charte de développement local.

B. RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Une bibliothèque est constituée au Relais d'Assistantes Maternelles. Ce service remplit son rôle et répond de plus en plus aux demandes formulées par les assistantes maternelles. Les locaux actuels du RAM sont abrités par le centre Malraux et loués à la Ville de Dannemarie. Dans le cadre de construction d'un nouveau multi accueil, les missions du RAM étant complémentaires, ce service fera l'objet d'un transfert vers le nouveau bâtiment du multi accueil.

C. PERISCOLAIRE

Dans le cadre de la réflexion du multi accueil, ainsi que les besoins exprimés sur le secteur de Dannemarie, la construction d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance accueillant un périscolaire permettra de mutualiser l'ensemble des moyens.

D. CLSH

La DSP conclue pour 3 ans avec la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin, arrive à échéance le 31 décembre 2008. L'étude réalisée par les services de la CCPA a permis de décider une reprise en régie directe.

E. SERVICE JEUNESSE

Poursuite des actions dans le cadre de la jeunesse, avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales et Jeunesse & Sports.

F. RESTAURATION SCOLAIRE

Outre l'ouverture prévisionnelle en 2008 de 3 restaurants (Retzwiller, Hagenbach, et Traubach-le-Haut) et en complément aux 2 existants (Bernwiller et Hecken), un 4^e restaurant à Dannemarie a été ouvert, ce qui porte à 6 le nombre de restaurants actuellement ouverts. Les restaurations scolaires rencontrent un franc succès, car nous constatons une fréquentation moyenne/jour de 145 enfants, contre un prévisionnel de 90 enfants.

Pour rappel, la gestion de ce service se répartit ainsi :

- le fonctionnement à la charge de la CCPA,
- les locaux nécessaires mis gracieusement à la disposition de la CCPA par la commune ou le regroupement,
- les travaux et équipements à réaliser par la commune ou regroupement
- l'attribution par la CCPA d'un fonds de concours sur l'investissement à réaliser pour les équipements complémentaires.

III

PESEE EMBARQUEE ET SELECTIF

A. PESEE EMBARQUEE

Notre pesée embarquée fait l'objet de nombreuses présentations, de renseignements téléphoniques et transmission de documents.

L'actuel marché de collecte et de traitement des ordures résiduelles ménagères a été signé pour 3 ans, reconductible 1 an. Le service devrait être équilibré pour 2008, la hausse du prix du service pour 2009 sera réajustée sur la redevance 2009. La commission OM et le Bureau seront amenés à proposer les tarifs en conséquence.

B. SELECTIF

1. D3E

Les résultats sont positifs, le nombre de collectes est fixé à 4 (dates fixées sur le calendrier), soit 1 par trimestre.

2. TRI MOBILE

Un essai a été mené en juin 2008 et après l'avis favorable de la commission OM, la mise en place du tri mobile 1 fois par mois a été décidée. Répondant ainsi aux besoins plus réguliers des particuliers, notamment en matière d'encombrants, avec maintien d'une collecte au porte à porte 1 fois l'an pour les personnes à mobilité réduite.

Un avenant au marché de base a été conclu.

3. TRI DES METAUX

Une réflexion est à mener pour la séparation des métaux/canettes métalliques (prochain marché).

4. BIODECHETS

Mener une réflexion sur la collecte des bio-déchets en habitat vertical.

5. CONTENEURS VERRES

Une opération propreté et identification est à mettre en place.

6. PLATES FORMES DECHETS VERTS

Les travaux importants, éventuellement à budgétiser sur plusieurs années en fonction des urgences, sont à programmer.

7. MARCHES

Les marchés étant conclus pour 3 ans (fin 2009) avec une année reconductible (fin 2010), il vous est proposé de valider la reconduction pour un an.

Coût de la redevance/habitant :

- PM en 2008 : 56,00€/habitant
- Prévision pour 2009 : + 3,9% (révision marchés) : 58,00€/habitant

IV

CHARTRE INTERCOMMUNALE

A. PROGRAMME PLURIANNUEL

Les axes retenus dans la IIIe charte :

- axe 1 : encourager le développement économique
- axe 2 : accompagner l'accueil de la population par le renforcement et le développement des services
- axe 3 : conduire le développement durable du territoire par la poursuite des actions environnementales

- axe 4 : accompagner l'urbanisation du territoire
- axe transversal : animation de la charte et renforcement des moyens matériels et humains.

B. PROGRAMME

1. ACTIONS REALISEES EN 2008 :

- aménagement de 4 cantines scolaires
- mise en place de panneaux d'information pédagogique sur le site des vernettes
- ORAC (fin)
- Plate forme de la maison de la nature (en cours de finition)
- Mise en place panneaux solaires COSEC.

2. ACTIONS A MENER EN 2009 :

- aménagement d'une aire de repos et pique nique sur le site des vernettes
- réalisation d'une étude diagnostique énergie, méthanisation et pertinence de mise en place d'énergies renouvelables sur les sites de la CCPA (réalisé en partie par un stagiaire).

3. HORS CHARTE

Pour rappel, les actions inscrites dans le cadre de la charte de développement ne sont soutenues que sur 3 ans. Certaines de ces actions sont poursuivies au-delà des 3 ans, telles :

- Poursuite du programme communication : édition des bulletins « l'info »
- Journées du patrimoine
- Informatique : poursuite de la gestion du site internet/intranet, du multi média et du matériel informatique
- Fourrière intercommunale « animale »
- Soutien aux animations d'été : maintien du poste de coordinatrice des actions jeunesse ;
- OCM en partenariat avec le Pays du Sundgau (Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural).

V	ENVIRONNEMENT
----------	----------------------

GERPLAN

L'étude est achevée et le rendu final du cabinet d'études ECOSCOPE est réalisé. Le suivi des actions qui ont été validées est confié au nouvel agent de développement, Julien BOULOGNE, recruté depuis le 6 octobre dernier. La contractualisation du contrat CCPA/CDG68 devrait pouvoir s'effectuer courant janvier 2009.

Les actions 2007 poursuivies en 2008 :

- Aide à l'achat d'arbres fruitiers
- Pressoir pédagogique
- Sentier de Chavannes-sur-l'Etang (2^e tranche)

Les actions 2009 :

- Inventaire des vergers (partenariat)
- Renouvellement aide à l'achat d'arbres fruitiers
- Suivi et valorisation des arbres remarquables
- Sensibilisation, préservation des zones humides, espèces faunistiques et floristiques
- Mise en place d'une politique qualitative d'entretien des espaces verts et bords de routes
- Sensibilisation au maintien, et/ou reconstruction de corridors écologiques.

VI TOURISME - PATRIMOINE

A. TOURISME

1. Aire d'accueil à Chavannes-sur-l'Etang : modification sensible du mode de fonctionnement de l'aire d'accueil, par la mise en place un droit de séjour journalier. Une réflexion est en cours pour l'aménagement d'une zone de tri, avec panneau explicatif (pictogrammes).
2. Office du tourisme : organisation, par le Pays, d'un office de pôle regroupant les 2 offices de tourisme d'Altkirch et Ferrette.
3. Relais nautique : définir, avec l'office de tourisme, des animations estivales.
4. Circuits VTT : étudier des raccordements possibles avec les circuits existants et/ou nouveau circuit (Bernwiller).
5. Tourisme technologique : circuit/route des différents modes de traitement des eaux usées (stations, rhizosphère, lagunage...)

B. PATRIMOINE

1. Plaques émaillées : poursuite du programme après avoir lister les sites remarquables non encore équipés de plaques.
2. Rénovation du patrimoine : renouveler des opérations menées par les jeunes, permettant à l'équipe des « chantiers jeunes » de rester active.
3. Journées du Patrimoine - le thème retenu pour 2009 est : les maisons à colombages

VII COMMUNICATION - CULTURE

A. COMMUNICATION

1. L'Info : poursuite de l'édition.
2. Site internet : le toilettage du site internet de la Porte d'Alsace est à l'étude, dans la perspective d'une finalisation au moment de l'intégration du nouveau siège.
3. Panneaux électroniques : une réflexion est en cours avec la Ville de Dannemarie, pour la mutualisation d'une mise en place de panneaux électroniques, notamment à proximité du nouveau siège.
4. Bienvenue : outre la mise à jour en cours, étude de la possibilité de mettre en ligne la plaquette « BIENVENUE » sur le site internet.
5. Cartes par thème : chaque INFO de juin éditera un support détachable de cartes par thème.

B. CULTURE

Fédération de l'ensemble des manifestations culturelles communales sous forme d'aide logistique et mise en place d'une communication annuelle thématique.

VIII SERVICES INTERCOMMUNAUX - MISE A DISPOSITION

- Ouvriers intercommunaux : toiler le questionnaire semestriel, programmer les formations indispensables (habilitation électrique, phytosanitaires...).

- Sono : il est prévu d'acquérir une sono portable.
- Chapiteaux : il est prévu un nettoyage des premiers chapiteaux.
- Minibus : la mise en ligne sur internet du planning de consultation sera effectuée ce début d'année, accessible au personnel concerné, au Président et Vice-présidents.

IX	TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2008
-----------	-------------------------------------

Les travaux programmés en 2008 :

- Travaux plate forme de la Maison de la Nature (à reprendre)
- Travaux de voirie du relais nautique
- Mobilier nouveau siège

Les grands travaux inscrits et reportés sur 2009 :

- Travaux du siège
- Construction d'une nouvelle structure petite enfance/conciergerie (étude, maîtrise d'œuvre, travaux)
- 2^e tranche de la ZA des tuiliers (étude)

X	FISCALITE
----------	------------------

La mise en place des services nouveaux, tels les restaurations scolaires, le périscolaire, est indispensable pour continuer à dynamiser l'attractivité des Communes de La Porte d'Alsace. Par contre, notre fiscalité reste la plus faible de l'ensemble des Communautés de Communes du secteur et en décalage avec les collectivités nationales de même importance.

En conséquence :

La trésorerie est tendue sur les 8 premiers mois de l'année, en raison de la non constitution du fond de roulement.

Par ailleurs :

- Les services nouveaux, notamment les restaurants scolaires, sont un véritable succès
- La baisse de la Taxe Professionnelle (- 43 000,00€ estimée pour 2009), ainsi que des aides CAF (environ - 10 000,00€/an jusqu'en 2013)

Implique une augmentation des charges (restaurations : aucune aide).

Les nouveaux investissements (siège, multi-accueil) ont un impact sur les charges de la dette.

Ce constat doit nous amener à poursuivre la remise à niveau des taux, entreprise depuis 2005.

La Communauté de Communes doit se donner les moyens liés aux besoins de financement tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour 2009, nous devons financer la mise en place du restaurant scolaire de Dannemarie (non budgétisé en 2008) et la forte évolution de la fréquentation de l'ensemble des restaurants. L'éventuel fonds de concours pour la garderie de Dannemarie, notamment, devra être couvert par une augmentation complémentaire en 2010.

La fiscalité 2008 représente 37,00€/habitant et le financement des orientations budgétaires 2009 avec les actions supplémentaires, porte le montant à 42,00€/habitant pour 2009. Soit une augmentation de 5,00€/habitant.

La fiscalité (10% pour le fonctionnement général, 5% pour les restaurations, soit +15%), additionnée de la redevance (+3,9%), nous amène à une augmentation globale de 7,5% en 2009.

Pour mémoire, le produit fiscal attendu pour 2008 était de 749 961,00€. Il est à noter que le dégrèvement pour plafonnement de la taxe professionnelle, pour la Communauté de Communes, est notifié à 30 227,00€, soit un produit attendu en 2008 de 719 734,00€.

XI

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement, 2^{ème} ressource fiscale de La Porte d'Alsace, a sensiblement augmenté ces 3 dernières années :

- 2006 : 257 095,00€
- 2007 : 279 074,00€
- 2008 : 297 655,00€

Avec la reprise en régie directe des CLSH, cette dotation devrait à nouveau sensiblement augmenter.

XII SUBVENTIONS ET PRESTATIONS PREVISIONNELLES

Dans les grandes lignes :

Aux structures associatives issues des actions de La Porte d'Alsace

	2009	Remarque	PM subvention 2008
Association de la Maison de Nature	42 800	aide de 54% dans le cadre CTL	40 000
Rased - Dannemarie - Wittelsheim	1 200 900	Nouveau découpage 2 Rased sur le secteur	1 200 900
Ecole de Musique	27 500	Mise à disposition maison / frais fonctionnement	27 500 + prise en charge dépenses directes
Collège (Dans le cadre des activités sportives et para scolaires)	21 000	Sub. Piscine pas nécessaire En 2005	2004 : 21 000 2005 : 15 000 2006 : 21 000 2007 : 15 000 2008 : 11 500
CLSH - Foyers Clubs	Régie directe	aide de 54% dans le cadre CTL	270 000€
Office du Tourisme ALTKIRCH	2 000		2 000€

Aux organismes d'arrondissement

- PAIO : 6600.00€ (6378.50€ en 2008)
- PFIL : 2300.00€ (2000€ en 2008)
- Le Pays : 13000.00€ (12812,46€ en 2008 compris participation étude OCM).

VIII LE PERSONNEL

La prise de nouvelles compétences (énergies renouvelables, SPANC), la mise en place de nouvelles restaurations scolaires, la reprise en gestion directe des CLSH en 2009 (13 salariés), a rendu indispensable le renforcement des services en place par le recrutement :

- d'un responsable ressources humaines,
- d'un 3^e agent de développement.

La gestion administrative et comptable pourra être complétée avec l'extension des heures des agents actuellement à temps non complet.

Les services de La Porte d'Alsace seront composés, au 1^{er} janvier 2009, comme suit :

A. ADMINISTRATION GENERALE

CLORY Astrid	Comptabilité -dépenses- Adjoint administratif 1 ^e classe	26h	Titulaire	Extension prévue en début d'année (reprise CLSH)
DE ALMEIDA Ludris	Assistante de Direction Adjoint administratif 1 ^e classe	35h	Titulaire	
DELAFOLIE Nathalie	Accueil Adjoint administratif 2 ^e classe	19h	Titulaire	
GILOT Jacinta	Comptabilité -recettes- payes Adjoint administratif 1 ^e classe	21,5h	Titulaire	Extension possible
GOURDON Nadia	Responsable Ressources Humaines Rédacteur	35h	Stagiaire	
SCHILLING Sylvie	Directrice Générale des Services Attaché principal	35h	Titulaire	
TOTAL EFFECTIF 6	PRORATA TEMPS PLEIN	164,5	4,7 agents	

B. SERVICES TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT

1. Pôle développement local

BOETSCH Eric	Agent de développement « spécialisé Economie »	35h	Contractuel CDI	
BOULOGNE Julien	Agent de développement « spécialisé environnement »	35h	Contractuel CDD	
MONGODIN Audrey	Agent de développement « généraliste »	35h	Contractuel CDI	
TOTAL EFFECTIF 3	PRORATA TEMPS PLEIN	105	3 agents	

2. Pôle ouvriers intercommunaux

BIRRY Jacky	Adjoint technique 2 ^e classe	35	titulaire	
CAMBAZARD Thierry	Adjoint technique 2 ^e classe	35	titulaire	
CASAN Alexandre	Adjoint technique 2 ^e classe	35	titulaire	
CHABOUTE Frédéric	Adjoint technique 2 ^e classe	35	titulaire	
JOUVENCEAUX Jérôme	Adjoint technique 1 ^e classe	35	titulaire	
TOTAL EFFECTIF 5	PRORATA TEMPS PLEIN	175	5 agents	

3. Pôle collecte et élimination des ordures ménagères

BAEHLER Audrey	Adjoint administratif 2 ^e classe	35	stagiaire	
CAMBAZARD Christine	Adjoint administratif principal	12	Contractuel CDI	+12h sur multi accueil
TOTAL EFFECTIF 2	PRORATA TEMPS PLEIN	47	1,34 agents	

4. Pôle entretien/surveillance

GEORGIADIS Fabien	Adjoint technique 2 ^e classe	35	Stagiaire	En cours de recrutement
FRIEDRICH Bernadette	Adjoint technique 2 classe	3	Contractuel CDI	Logements
STEPHAN Anne	Adjoint technique 2 ^e classe	21	Titulaire	Relais nautique
VARES Madeleine	Adjoint technique 2 ^e classe	6	Contractuel CDD	Siège
TOTAL EFFECTIF 4	PRORATA TEMPS PLEIN	65	1,85 agents	

3 SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE

1. Pôle multi accueil

BELZUNG Santana	Apprentie	21		
CAMBAZARD Christine	Voir également OM	12	Contractuel CDI	+ 12h service ordures ménagères
CAMINADA Claudine	ATSEM	35	Contractuel CDI	
CHEHERE Delphine	Auxiliaire de puériculture	35	Titulaire	
CUFFOLO Laurette	ATSEM	35	Contractuel CDI	
DORR Emilie	Voir restaurations scolaires	13	Stagiaire	+ E.Musique (4h) + R.Scolaires
EHRET Valérie	Puéricultrice Principale	28	Titulaire	Responsable
ETTLIN Caroline	Educatrice de jeunes enfants	35	Contractuel CDI	Co responsable
FRIEDRICH Bernadette	Adjoint Social Technique	20	Contractuel CDI	Remplac. congé parental NAEGEL Cindy
GOMES Céline	Auxiliaire de puériculture	0	Contractuel CDI	Congé maternité
MANDROYAN Jessica	Agent Social Technique	35	Titulaire	
NAEGEL Cindy	Agent social technique	0	Contractuel CDI	Congé parental
PREVOT Katia	Auxiliaire de puériculture	28	Titulaire	
PREYSLER Marie Thérèse	Auxiliaire de puériculture	35	Contractuel CDD	Remplac. congé parental GOMES Céline
ROCH Annie	ATSEM	28	Contractuel CDI	
WERSINGER Odile	Auxiliaire de puériculture	35	Contractuel CDD	
TOTAL EFFECTIF 16	PRORATA TEMPS PLEIN	395	11,21 agents	

2. Pôle Relais Assistantes Maternelles

BORY Marie Blanche	Coordinatrice - Animatrice Chef	35	Contractuel CDD	
TOTAL EFFECTIF 1	PRORATA TEMPS PLEIN	35	1 Agent	

3. Pôle Jeunesse/Restauration Scolaire

BAUR Josiane	Adjoint technique 2 ^e classe	14,5	Titulaire	Resto
BROS Emmanuelle	Adjoint technique 2 ^e classe	13	Stagiaire	Resto
DA SILVA Elise	Adjoint administratif 1 ^e classe	35	Titulaire	Secrétariat : jeunesse, restos
FENARD Gislaine	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Titulaire	Resto
<i>DORR Emilie</i>	<i>Adjoint technique 2^e classe</i>	<i>2,5</i>	<i>Stagiaire</i>	<i>+ M.Accueil (13)</i>
FREYBURGER Marie Rose	Adjoint technique 2 ^e classe	13,25	Stagiaire	Resto
SCHITTLY Sonia	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Stagiaire	Resto
GUBIANI Terrésa	Adjoint d'animation 2 ^e classe	7,5	Stagiaire	Resto
GUERRE Karin	Adjoint d'animation 2 ^e classe	7,5	Stagiaire	Resto
SANNA Katia	Adjoint technique 2 ^e classe	7,75	Stagiaire	Resto
HELGEN Marie José	Adjoint technique 2 ^e classe	8,5	Titulaire	Resto
HIRTH Catherine	Adjoint technique 2 ^e classe	14	Titulaire	Resto
LANDWERLIN Julie	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Stagiaire	Resto
LOPEZ Hélène	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Stagiaire	Resto
MARTIN Corinne	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Stagiaire	Resto
PEQUIGNOT Myriam	Animatrice Chef	35	Contractuel CDD	Coordin. : jeunesse, restos, CLSH
ROKITA Carine	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Stagiaire	Resto
SCHNOEBELEN Nicole	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Stagiaire	Resto
THROO Sandra	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Stagiaire	Resto
WERSINGER Eliane	Adjoint technique 2 ^e classe	13,25	Stagiaire	Resto
TOTAL EFFECTIF 20	PRORATA TEMPS PLEIN	228,25	6,52 agents	

4. Pôle C.L.S.H.

BOHLI Anne	Animatrice	17,5	Contractuel CDI	
BUECHER Céline	Animatrice	20	Contractuel CDI	
DEMESY Karine	Animatrice principale	35	Contractuel CDI	Responsable
DIETRICH Sylviane	Adjoint technique 1 ^e classe	15	Contractuel CDI	
MENETRE Véronique	Adjoint technique 1 ^e classe	17,5	Contractuel CDI	
MEYER Marie Josée	Animatrice principale	35	Contractuel CDI	Responsable
MONNET Nausica	Animatrice	35	Contractuel CDI	
PES Catherine	Animatrice	35	Contractuel CDI	
PLANCHENAUULT Caroline	Animatrice Principale	35	Contractuel CDI	Responsable
SIRLIN Valérie	Animatrice	17,5	Contractuel CDI	
STOFFEL Amandine	Animatrice	17,5	Contractuel CDI	
TOURNIER Camille	Animatrice	35	Contractuel CDI	
WIECZOREK Brigitte	Adjoint technique 1 ^e classe	17,5	Contractuel CDI	
TOTAL EFFECTIF 13	PRORATA TEMPS PLEIN	335	9,57 agents	

Soit au 1^{er} janvier 2009

- 67 agents en fonction
- 44,20 effectif à temps plein

CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2009 sont, pour partie, une reprise des objectifs non réalisés en 2008, complétées par de nouvelles opérations.

Elles énumèrent les principales rubriques du budget 2009, soumises à l'approbation du Conseil de Communauté. Celles-ci sont susceptibles de varier, en fonction des données réelles qui seront notifiées par les services administratifs et fiscaux.

Le Président, Gérard LANDEMAINE